

*Stratégie*

*normative*

*luxembourgeoise*

*2013-2020*

**ILNAS**

*Un réseau de compétences au service de la compétitivité  
et de la protection des consommateurs*

*Retrouvez la stratégie normative luxembourgeoise sur [www.ilnas.lu](http://www.ilnas.lu)*

# *Table des matières*

<i>Avant-propos.....</i>	<i>5</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>6</i>
<i>Genèse de l'éducation normative nationale.....</i>	<i>9</i>
<i>Approche normative (inter)sectorielle.....</i>	<i>10</i>
<i>Renforcement des activités de recherche.....</i>	<i>11</i>
<i>Produits et services du domaine de la normalisation.....</i>	<i>12</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>14</i>



# Avant-propos

Même si aujourd'hui la situation économique semble s'améliorer, la reprise demeure fragile. La relance de l'économie ne sera possible que si nos entreprises restent attractives et compétitives sur le marché européen et international. Elles devront être capables de prendre en compte les nouveaux défis tels que l'économie de la connaissance, la pression sur les ressources ou encore le changement climatique. La stratégie Europe 2020 lancée par la Commission européenne montre que, pour sortir de la crise, les Etats membres vont devoir mettre en place une économie plus intelligente et plus durable avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. Depuis quelques années déjà, le Grand-Duché de Luxembourg soutient des instruments capables de renforcer la compétitivité de ses entreprises.

C'est le cas, par exemple, du développement et de l'intégration de la normalisation au cœur du tissu économique national. En effet, l'expérience montre que les entreprises qui prennent en compte la normalisation comme outil d'aide à leur développement en retirent de nombreux avantages. Elle permet notamment à ces entreprises d'accéder à de nouveaux marchés, de bénéficier d'une image de marque, de connaître à l'avance les règles du marché, de fiabiliser les relations avec leurs parties prenantes mais aussi de renforcer leur capacité d'innovation. La normalisation joue également un rôle important dans l'amélioration de la productivité du travail tout en contribuant à rendre le monde des affaires plus transparent et plus éthique.

A ce titre, l'ILNAS, en tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, a mis en place une stratégie normative nationale basée sur le principe directeur « Celui qui fait la norme fait le marché ». En ce sens, l'entreprise qui participe à l'élaboration de normes bénéficie d'un pouvoir certain pour donner son avis et faire valoir ses bonnes pratiques. Pour exécuter cette stratégie, un groupement d'intérêt économique regroupant l'Etat luxembourgeois, la Chambre de commerce et la Chambre des métiers a vu le jour en octobre 2010. Cette Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance (ANEC) soutient l'ILNAS dans ses missions de sensibilisation, de formation et de suivi dans le domaine de la normalisation mais aussi dans la recherche appliquée pour renforcer la compétitivité des entreprises.

Depuis fin 2010, avec le concours de leurs partenaires respectifs et des forces vives de la nation, l'ILNAS et l'ANEC oeuvrent ensemble pour une intégration accrue de la normalisation au Grand-Duché de Luxembourg. Les efforts doivent être poursuivis pour, *in fine*, mieux soutenir l'économie en termes de compétitivité, de visibilité, de performance et pour améliorer la reconnaissance internationale du Luxembourg au niveau normatif.

Jean-Marie Reiff  
Directeur ILNAS

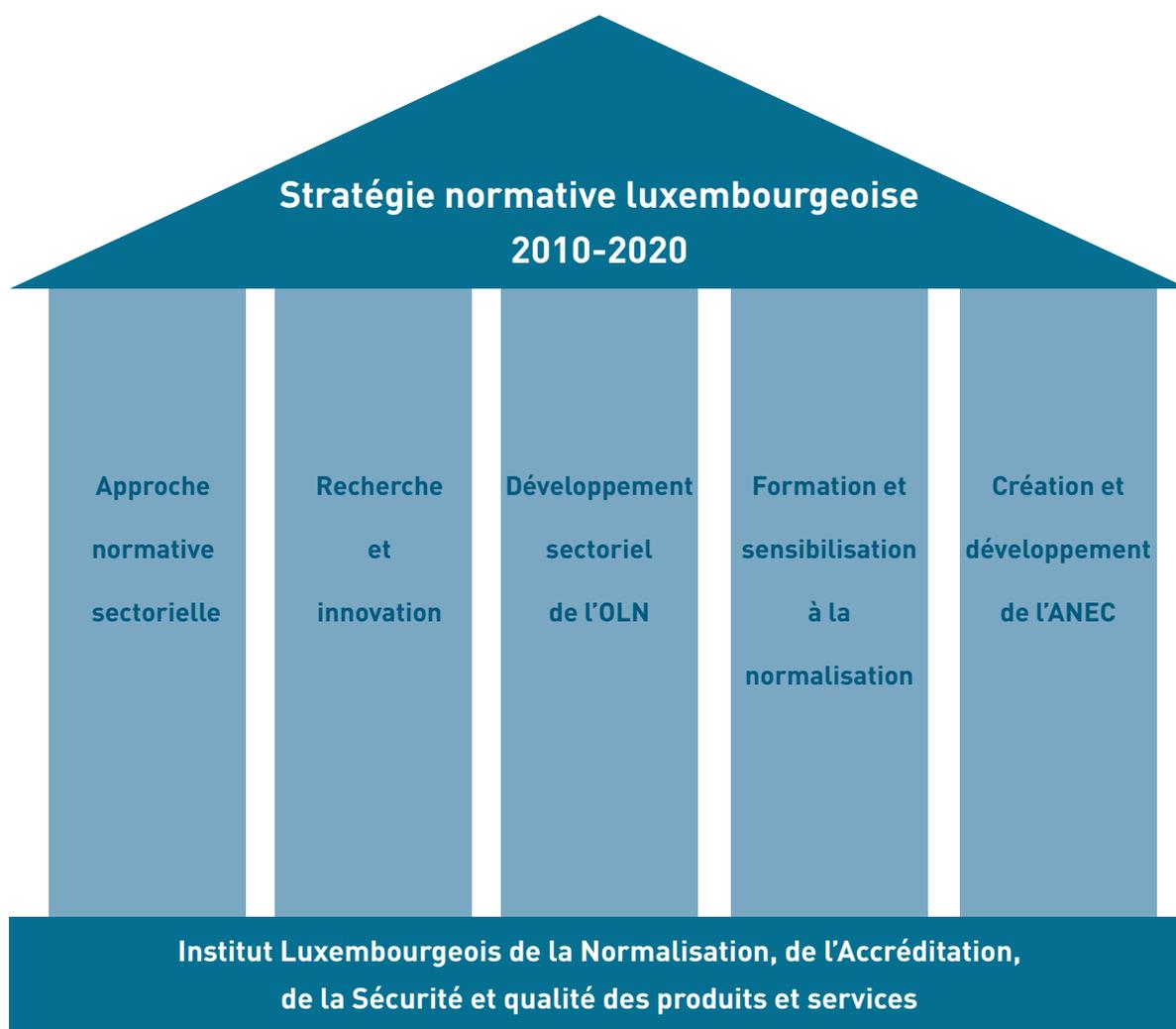
Etienne Schneider  
Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

# Introduction

En juin 2010, l'ILNAS, en tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN), a rédigé la stratégie normative nationale, validée par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, pour les dix ans à venir. Cette stratégie, en termes de développement sur le fond, respecte les spécifications du programme gouvernemental 2009-2014, les diverses recommandations de l'Union européenne, ainsi que les différents défis à relever au plan international.

Suivant les évolutions économiques conjoncturelles, au plan national, européen et international, cette stratégie est évaluée chaque année par l'ILNAS, modifiée si besoin en conséquence, et en dernier ressort validée par M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

Depuis juin 2010, de nombreux efforts ont été menés afin d'exécuter la stratégie en regard de ses cinq piliers.



## Un bilan mitigé

De 2010 à 2012, l'ensemble du développement des piliers a été globalement couvert. Il est à noter qu'en 2012 la mise en place et le développement de l'ANEC est abouti, remplissant son rôle d'exécution de la stratégie normative nationale, sous contrôle de l'ILNAS.

Quant au développement de la recherche et de l'innovation sectorielle ainsi qu'au développement sectoriel de l'OLN, ces deux piliers sont en cours de réalisation, *via* des projets spécifiques.

Dans ce contexte, et à partir des données de l'expérience normative menée en 2010-2012, les conclusions suivantes se dégagent, amenant *de facto* une mise à jour de la stratégie normative nationale 2010-2020 :

- Culture normative quasiment inexistante au Luxembourg ;
- Faible intérêt marqué pour certaines actions de sensibilisation et de formation ;
- Faible implication du marché, en général.

## Des défis à relever

En réponse, l'ILNAS doit désormais veiller à mandater l'ANEC-Normalisation, et organiser l'OLN, pour résoudre ces problématiques et garantir le développement attendu de la normalisation au niveau national.

Sans culture normative en place au Luxembourg, l'ILNAS risque qu'aucun intérêt notable ne soit véritablement marqué pour les actions de sensibilisation, de formation et d'éducation à la matière.

De même, sans s'attacher à la situation et aux besoins des entreprises, il ne faut pas s'attendre à des retours constructifs qui permettront de faire évoluer utilement la stratégie nationale de normalisation.

Le tissu économique devra donc être mesuré et évalué, afin de déterminer correctement ses attentes<sup>1</sup>, et mettre en adéquation toute offre de services utiles, tout en poursuivant les efforts d'accompagnement au plan économique sectoriel, en développant une approche (inter)sectorielle.

---

<sup>1</sup> Une étude globale de la valorisation de la normalisation pour le tissu économique est en cours de réalisation *via* l'ANEC (collaboration entre le département de la normalisation et le département de l'économie de la connaissance)

## Des actions à mener

Le but de cette mise à jour est de garantir le développement d'une culture normative homogène au Luxembourg, ainsi que la croissance au plan normatif des divers secteurs économiques luxembourgeois.

La stratégie normative de juin 2010 demeure le cadre de travail de référence, prenant en compte cette nouvelle version ayant évolué en regard des avancées et des expériences du terrain national. Les piliers qui ne sont pas repris littéralement sont poursuivis sous forme de projets coordonnés (recherche, gestion des délégués, développement sectoriel de l'OLN, développement du département de la normalisation de l'ANEC).

De l'analyse interne menée quant à la situation actuelle de la normalisation à l'échelle nationale, il ressort de même une nécessité absolue d'appliquer une approche collaborative entre l'OLN et l'ANEC, ce afin de garantir le développement d'une culture normative nationale homogène, ainsi que la croissance des divers secteurs économiques luxembourgeois au plan normatif.

L'objectif est de renforcer à terme l'OLN, sa visibilité, ainsi que son lien avec l'ANEC-Normalisation. De même, par des mandats clairs, l'ANEC-Normalisation devra s'affirmer « en tant que tel » sur le marché national.

# 2013-2020

## *4 axes majeurs de développement*

**1**

*Genèse de l'éducation normative nationale*

---

**2**

*Approche normative (inter)sectorielle*

---

**3**

*Renforcement des activités de recherche*

---

**4**

*Produits et services du domaine de la normalisation*

---

# 1 Genèse de l'éducation normative nationale

Au Grand-Duché de Luxembourg, la normalisation ne jouit pas d'une image forte et positive telle qu'elle s'affiche dans de nombreux pays européens ou encore au plan international. Avant d'atteindre un seuil satisfaisant, l'ILNAS doit « construire » une véritable éducation *ad hoc*. Sans ce socle de compréhension global, les actions de sensibilisation resteront marquées d'un intérêt insuffisant tel que constaté actuellement.

Pour ce faire, l'ILNAS organise actuellement une structuration de l'éducation normative, avec les institutions et organismes concernés par la matière. Ainsi, un comité consultatif ayant pour objectif l'éducation à la normalisation a été mis en place afin d'organiser et de garantir les développements attendus. Un plan d'exécution sera suivi dans le but de développer l'éducation à la normalisation depuis le plus jeune âge, jusqu'à la possibilité de développer des thèses de doctorat appliquées à cette matière.

Note : Ces travaux particuliers de recherche pourront utilement être couplés aux développements normatifs intersectoriels, afin d'en maximiser les résultats et rejoindre utilement les besoins d'un secteur identifié.

L'ILNAS s'efforcera de mettre en place un réseau national et académique de formateurs relais en normalisation, afin de former les générations futures aux enjeux de la normalisation.

La signature de conventions garantira un accès privilégié aux normes ISO, IEC, CEN et CENELEC pour l'Université du Luxembourg ainsi que pour les établissements publics d'enseignement classique, technique et professionnel.

Dans ce cadre, les actions de sensibilisation dédiées à la normalisation seront triées afin de garantir leur pertinence et leur succès. Elles devront *de facto* être menées en lien avec l'approche normative (inter) sectorielle, en tenant compte des résultats en développement ou obtenus.

Aucune action de sensibilisation, de formation et d'éducation ne devrait être développée et menée de manière isolée, mais dans la mesure du possible intégrée dans un domaine « sectoriel » déjà analysé.

Le développement de l'éducation à la normalisation portera tant sur la forme, que sur le fond :

## Sur la forme

- Matière normative,
- Les organismes de normalisation ISO, IEC, CEN, CENELEC, ETSI, ILNAS (niveau international, européen, national),
- Règlements et guides ISO, IEC, CEN, CENELEC ILNAS...,
- Le travail de fond normatif,
- Les stratégies de développement sectoriel,
- Les bénéfices économiques de la normalisation

## Sur le fond

Par secteurs normatifs identifiés :

- TIC (technologies de l'information et de la communication),
- Energie,
- Technologies de la santé,
- Finances,
- Construction,
- etc.

**Note** : La mise en place de formations supérieures en normalisation est aussi un objectif clairement établi par l'ILNAS.

L'ILNAS a également mandaté l'ANEC-Normalisation, au sein de diverses structures éducatives dédiées à la normalisation au plan européen et international telles que :

- *Joint Working Group Education about Standardization du CEN, CENELEC, ETSI (JWG-EaS)*,
- *European Academy for Standardization (EURAS)*,
- *Working Group on Education de l'International Federation of Standards Users (IFAN)*,

afin de faciliter la prise en compte au niveau national des bonnes pratiques développées en regard.

# 2 Approche normative (inter)sectorielle

Afin d'être plus proche du marché, il convient que la normalisation devienne un support pour les secteurs d'activité économique « porteurs ». La normalisation est un vecteur de renforcement de l'économie, qui peut à court ou moyen terme permettre la performance économique. Fermer la porte à la normalisation peut conduire à la perte potentielle de nombreux marchés, voire à la stagnation économique ou encore à l'extinction d'activité.

En tant que support à l'économie, le développement de la normalisation nationale sera poursuivi par secteur afin d'étendre une chaîne de valeur complète mixant la veille normative, l'analyse *ad hoc*, la sensibilisation, la formation et la recherche. L'OLN veillera, pour chaque secteur étudié qui en exprime le besoin, à la mise en place d'un comité consultatif, d'un forum, et de différentes actions de sensibilisation relatives. Enfin, les axes de recherche seront privilégiés en favorisant les articles scientifiques et les études doctorales appliquées.

En lien direct avec les priorités fixées par le gouvernement (programme gouvernemental 2009-2014), les secteurs suivants ont déjà été identifiés et partiellement analysés :

- Commerce électronique et médias : domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) déjà couvert par l'ILNAS (mise à jour périodique) ;
- Energie : domaine déjà couvert par l'ILNAS (mise à jour périodique) ;
- Technologies de la santé : domaine déjà couvert par l'ILNAS (mise à jour périodique).

D'autres domaines seront également analysés, en lien avec l'intérêt du marché luxembourgeois :

- Domaine financier ;
- Domaine de la construction ;
- Domaine spatial ;
- Logistique ;
- Equipement pour l'industrie automobile ;
- Environnement : écotecnologies ;
- Etc.

# 3 Renforcement des activités de recherche

Corrélativement au développement de l'éducation à la normalisation et de l'approche normative (inter) sectorielle, le déploiement d'activités d'études et de recherche constitue un axe complémentaire majeur au coeur de la stratégie normative nationale.

En termes d'exemple, il est à noter spécifiquement dans le cadre du 7e programme-cadre européen pour des actions de recherche et de développement technologique (FP7), plusieurs appels à propositions qui font référence à la possibilité d'inclure des activités de recherche normative ou encore des travaux de normalisation en cours. Typiquement, intégrer ce type d'activités dans les propositions de projet(s) permet notamment d'amplifier les impacts sociétaux des futurs projets, ainsi que de faciliter la diffusion, l'exploitation et la valorisation des résultats de recherche au plan national, et globalement au niveau européen. Quant au futur programme-cadre européen de recherche et d'innovation « Horizon 2020 », il est déjà annoncé, dans ce contexte, comme devant favoriser encore davantage la nécessité d'adresser la normalisation.

Dans ce cadre, l'ILNAS veillera à la mise en place au sein de l'ANEC-Normalisation, d'un pôle « Recherche et Normalisation » dont les ressources dédiées veilleront à :

- Rédiger une stratégie de recherche normative à destination de l'ILNAS pour validation ;
- Définir, développer et gérer le programme global de recherche normative, en ligne avec la stratégie de recherche validée ;
- Participer au développement et à la rédaction, sous contrôle de l'ILNAS, de projets de recherche, développement et innovation du domaine normatif, au niveau national, européen et/ou international ;
- Identifier toute opportunité de participation, *via* la normalisation et en lien avec l'approche (inter) sectorielle, à des projets de recherche, développement et innovation dans l'intérêt des acteurs économiques nationaux ;
- Participer directement en tant que partenaire dans des projets de recherche, développement et innovation du domaine normatif, au niveau national, européen et/ou international, pouvant générer un impact positif pour l'économie nationale ;
- Développer et gérer des partenariats de recherche ;
- Garantir le transfert des résultats de projets de recherche, développement et innovation du domaine normatif vers les acteurs économiques nationaux susceptibles de les exploiter ;
- Définir et suivre des sujets de thèse de doctorat, en ligne avec la stratégie de recherche validée ;
- Participer à des publications scientifiques au niveau national, européen et/ou international, en ligne avec la stratégie de recherche validée.

# 4 Produits et services du domaine de la normalisation

Afin de soutenir les différents développements des trois premiers axes de cette stratégie, il convient de proposer différents produits et services à destination du marché national, qui se décomposeront comme suit :

- Diagnostics liés à l'analyse des capacités normatives d'une entité économique ;
- Mesure des bénéfices économiques de la normalisation pour les entreprises (selon les méthodologies nationales, européennes et internationales reconnues) ;
- Rédaction de politiques normatives pour les entreprises (en lien avec le produit « Diagnostic normatif pour les entreprises ») ;
- Développement de formations à la demande (selon les besoins du marché) ;
- Veilles normatives appliquées à destination des entreprises (selon les besoins du marché) ;
- Accompagnement des entreprises dans les projets de recherche adressant la normalisation ;
- Initiation et participation de l'ANEC à des projets de recherche.

En regard, les développements attendus par l'ILNAS (en lien avec le « triangle de la connaissance »), correspondront aux lignes de projets dédiés suivants :

## « Triangle de la connaissance » : « Création de la connaissance » :

- Projet « ILNAS – Comités techniques » : Secrétariat administratif des comités d'études nationaux et sectoriels (Axe 2 - Approche normative (inter) sectorielle).

Ce projet veillera à remplir la mission de secrétariat des comités d'étude de normalisation enregistrés auprès de l'ILNAS, selon les besoins identifiés par l'ILNAS et à la demande des délégués concernés. Par le fait, ce projet permettra de favoriser les réunions, par exemple, des comités d'étude nationaux.

- Projet « ILNAS – Comités techniques » : Secrétariat administratif et de gestion du comité technique de normalisation : ISO/IEC JTC1 (Axe 2 - Approche normative (inter) sectorielle).

Ce projet assurera le suivi quotidien du secteur d'activité stratégique que constituent les TIC (ISO/IEC JTC1), sous contrôle de l'ILNAS, cela en lien avec la nécessité de développer les autres secteurs d'activités stratégiques.

- Projet « ILNAS – Comités techniques » : Développement sectoriel (Axe 2 - Approche normative (inter) sectorielle).

Ce projet permettra spécifiquement d'asseoir le développement de l'approche sectorielle de la normalisation nationale.

- Projet « ILNAS – Comités techniques » : Recensement des besoins en normalisation [en tenant compte des développements sectoriels] (Axe 2 - Approche normative (inter) sectorielle).

Ce projet permettra spécifiquement de recenser les besoins nationaux en normalisation, notamment en regard des résultats du développement sectoriel.

### « Triangle de la connaissance » : « Transfert de la connaissance » :

- Projet – « ILNAS – Formations à la normalisation » (Axe 1 - Genèse de l'éducation normative nationale).

Ce projet permettra de développer, sous contrôle de l'ILNAS, les programmes de formation à la normalisation, inexistantes actuellement au Grand-Duché de Luxembourg. Les relais naturels de ces formations seront les chambres professionnelles partenaires de l'ANEC, les organismes de formation mais également les établissements scolaires concernés (Lycées techniques, Université du Luxembourg, etc.), ainsi que tout centre de recherche national concerné. Il convient de souligner également que les formations existantes à destination des délégués en normalisation seront périodiquement mises à jour.

- Projet – « ILNAS – Sensibilisation à la normalisation » (Axe 1 - Genèse de l'éducation normative nationale).

Ce projet permettra de développer, sous contrôle de l'ILNAS, les campagnes de sensibilisation nécessaires au Grand-Duché de Luxembourg. Les relais naturels de ces sensibilisations seront notamment les chambres professionnelles partenaires de l'ANEC.

### « Triangle de la connaissance » : « Recherche et innovation » :

- Projet – « ILNAS-Recherche » : Identification des activités de recherche, développement et innovation normatives luxembourgeoises (Axe 3 - Renforcement des activités de recherche).

Des ressources au sein du GIE seront dédiées au développement et à la rédaction, sous contrôle de l'ILNAS, de projets de recherche, innovation et développement, du domaine normatif, au niveau national, européen et/ou international. Il s'agira de rechercher et de vérifier toute opportunité dans ce domaine, en termes de partenariats et de nouveaux projets. Ce projet sera aussi spécifiquement chargé du développement des interrelations entre ILNAS et le domaine de la recherche.

- Projet – « ILNAS-Recherche » : Gestion des activités de recherche, développement et innovation normatives luxembourgeoises (Axe 2 - Approche normative (inter) sectorielle et Axe 3 - Renforcement des activités de recherche).

Ce projet veillera à la conduite et la gestion des projets validés, ainsi que le transfert des résultats de recherche sur l'ensemble des vecteurs de communication de l'ILNAS, mais aussi de l'ANEC.

Ce projet permettra également l'identification de développement de nouveaux projets de recherche et de mise en place de nouveaux services.

**Exemple :** Suivi de comités de délégués spécifiques identifiés pour (/par/à la demande) le (/du) marché, à charge de produire des événements d'information/sensibilisation pour le transfert de connaissance des normes en développement.

**Note :** Toutes les ressources de l'ANEC-Normalisation pointeront sur ces lignes de projet (évolutives avec la mise à jour périodique de la présente stratégie).

# Conclusion

Cette mise à jour de la stratégie normative luxembourgeoise (Mise à jour 2013-2020) doit permettre de :

- Développer une culture normative au Grand-Duché de Luxembourg ;
- Développer de manière effective l'éducation normative nationale ;
- Assurer le développement normatif sectoriel en lien avec les besoins du marché ;
- Développer les activités de recherche appliquée en lien avec la normalisation ;
- Proposer des produits et des services normatifs en lien avec les besoins économiques nationaux.



ILNAS

E-mail : [normalisation@ilnas.etat.lu](mailto:normalisation@ilnas.etat.lu)

Web : [www.ilnas.lu](http://www.ilnas.lu)